

ATTESTATION

Délégation assurance

Je soussigné, Dominique LASSERRE, Délégué aux assurances de la FFS, certifie que

L'association USAN - Union spéléologique de l'agglomération nancéienne

Siège social 56 rue du Haut de Chèvre

54000 NANCY

Représentée par son Président en exercice : Christophe PREVOT

est Affiliée à la Fédération française de spéléologie sous le n° L54-021-000 pour l'année 2021

A souscrit une assurance « Assurance initiation hors milieu souterrain », assurance proposée par la FFS, souscrite auprès de la Compagnie AXA France sous le N° 205.000959.992.87, pour le site :

> Gymnase Provençal 9, quai René 2

54000 NANCY

Ce contrat garantit la responsabilité civile générale du USAN - Union spéléologique de l'agglomération nancéienne dans le cadre des activités de découverte et d'initiation aux techniques de progression sur corde qu'il organise dans le seul site ci-dessus référencé..

Cette assurance fait bénéficier aux utilisateurs non fédérés les garanties prévues à l'option 1 (Responsabilité Civile et Individuelle Accident, à l'exclusion des indemnités journalières)

La présente attestation est valable du 1 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021

Structure départementale référente :

Le Comité départemental de spéléologie de la Meurthe-et-Moselle est l'organisme déconcentré de la Fédération dans le département Meurtheet-Moselle (GK/2018-10 du 26/02/2018)

Fait à Lyon le jeudi 14 janvier 2021

Pour servir et valoir ce que de droit

PEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE NERANY Delandine Dominio E LASSERRE 69004 L1 04 78 Delégation Assurance
Tél. 04 72 56 09 63 - Fax 04 78 Delégation Assurance 69002 LYON

Fédération Française de Spéléologie